

## **Conditions générales relatives aux prestations de formations continues**

---

<b>Généralités</b>	Les présentes conditions générales s'appliquent à toute inscription aux prestations de formation continue (cours, entretiens, séminaires, laboratoires éditoriaux, programme de formation) proposées par l'Institut suisse de brainworking.
<b>Nombre de participants</b>	Pour débiter certaines prestations de formation continue, l'Institut suisse de brainworking peut exiger un nombre minimum de participants.
<b>Inscription</b>	Toute inscription est validée par la signature d'un contrat.
<b>Payement</b>	Le payement est effectué avant le début de la prestation.
<b>Désistement</b>	<p>Tout désistement ou demande de remboursement doivent être annoncés par écrit.</p> <p>Un désistement peut être pris en compte jusqu'à 10 jours avant le début de la prestation.</p> <p>Aucun remboursement n'est octroyé pour les désistements après le début de la prestation.</p> <p>Seul peut être pris en considération le remboursement pour des raisons médicales, sur présentation d'un certificat du médecin.</p>
<b>Attestation</b>	<p>Les participants reçoivent une attestation de fréquentation s'ils ont un taux de fréquentation de minimum 80%.</p> <p>Tout participant qui le souhaite peut faire enregistrer les prestations de formation continue sur son Livret de formation, par l'apposition du timbre de l'Institut suisse de brainworking et de la signature du responsable de formation.</p> <p>Le Livret de formation peut être commandé auprès de la FSEA, soit au numéro de téléphone 0848 333 433 ou par courriel à <a href="mailto:shop@alice.ch">shop@alice.ch</a></p>
<b>Réclamations</b>	<p>En cas de réclamation à propos de la prestation, le participant doit régler le différend avec le formateur.</p> <p>Si le différend persiste, il peut faire une demande écrite, afin d'être entendu par le responsable de la formation, dans un délai de 15 jours.</p> <p>Si aucun accord n'a pu être trouvé concernant le différend, un recours écrit, indiquant les motifs de la réclamation, peut être déposé dans les 15 jours auprès de la Commission qualité de l'Institut suisse de brainworking.</p>
<b>Reconnaissance</b>	Institution pour la formation continue reconnue 